

## L'OEA observe la conclusion du cycle électoral haïtien

Le 29 janvier, Haïti a tenu, pour la première fois en plus de dix ans, un scrutin pour élire 570 conseils d'administration de section communale (CASEC), 568 assemblées de section communale (ASEC), 139 délégués de ville, ainsi que huit sénateurs et un député. La Mission d'Observation Électorale de l'Organisation des États Américains (MOE-OEA) tient à féliciter le Conseil électoral provisoire (CEP) pour l'organisation d'une élection présentant un tel degré de complexité. Cependant, elle déplore que peu de citoyens aient exprimé leur voix, ce qui s'est traduit en une faible participation, particulièrement en région urbaine.

La MOE-OEA, dirigée par l'ambassadeur uruguayen Juan Raúl Ferreira, a déployé une équipe de 77 observateurs et spécialistes de 21 nationalités, qui ont visité 285 centres de vote dans les dix départements du pays. Tous les bureaux de vote observés ont ouvert à l'heure et avaient reçu le matériel nécessaire. Les observateurs ont noté la présence des forces policières, ainsi que celle d'agents de sécurité électorale (ASE), de superviseurs des centres de vote et d'orienteurs, tous clairement identifiés.

La Mission prend note avec satisfaction de la consolidation des progrès enregistrés lors des élections du 20 novembre 2016, ainsi que d'améliorations additionnelles dans le cadre de cette élection. Toutefois, elle invite les autorités à la vigilance dans la mesure où quelques cas d'achat de vote, de prosélytisme électoral et d'incidents de violence ont été observés à nouveau, tout comme des divergences entre les listes électorales affichées à l'extérieur des bureaux de vote et celles utilisées par le personnel électoral.

La complexité liée à ce processus électoral – plus de 31 000 candidats et 1 200 types de bulletins de vote – a été exacerbée par l'utilisation d'un découpage administratif ne reflétant plus la division territoriale actuelle du pays. Dans certaines zones, cela s'est traduit en une confusion quant à la répartition des postes à pourvoir, le citoyen et le personnel électoral ignorant, par moment, les fonctions électives en jeu. Ces erreurs ont également été soulignées par les groupes nationaux d'observation. Bien que le CEP ait tenté de rectifier la situation à mi-parcours, des électeurs n'ont pas été en mesure d'exercer pleinement leur droit de vote. Une sensibilisation insuffisante a contribué à cette confusion.

La MOE-OEA note que des mesures, comme l'augmentation du nombre d'employés au Centre de tabulation des votes (CTV) et l'ajout de nouvelles mesures de sécurité, ont été mises en place pour améliorer le processus de tabulation. Les experts de l'OEA assureront une présence au CTV pour évaluer l'impact de ces mesures sur la rapidité et l'efficacité du processus.

La Mission est satisfaite de constater que le quota de femmes fixé par le Décret électoral a été respecté par les partis politiques dans la préparation de leurs listes de candidats. Cependant, des candidates et des représentants de la société civile ont porté à l'attention de celle-ci que de nombreuses barrières, dont l'intimidation et le manque de ressources financières, demeurent encore à franchir pour que les femmes puissent se porter candidates à une charge publique. Malgré les efforts mis en place pour assurer plus de sécurité aux femmes en politique - comme la ligne téléphonique contre la violence faite aux femmes candidates ou électrices - beaucoup reste à faire pour garantir l'efficacité de ces mesures et implanter de nouvelles initiatives pour promouvoir la participation des femmes. En date d'aujourd'hui, seulement quatre femmes siègent à l'Assemblée nationale.

Les élections du 29 janvier 2017 marquent la fin d'un cycle électoral entamé en 2015, que l'OEA a accompagné depuis ses débuts en déployant un total de 504 observateurs. Au cours des deux dernières années, plusieurs éléments clés de l'organisation électorale ont été progressivement améliorés, ce qui est notamment attribuable à l'institutionnalisation du CEP et à la prise en charge du processus électoral par les autorités nationales. Aujourd'hui, les Haïtiens, peuvent avoir davantage confiance dans leur système électoral. La Mission invite les acteurs nationaux à poursuivre sur cette lignée et à entreprendre des réformes significatives qui incluraient l'épuration de la liste électorale et la révision du cadre législatif lié aux élections.

Le renouvellement de tous les postes électifs marque une étape importante pour la consolidation des institutions démocratiques haïtiennes. Il est désormais impératif pour les nouveaux élus d'adopter avec célérité des mesures concrètes pour renouveler la confiance des citoyens dans l'exercice démocratique et de démontrer les impacts positifs que leurs décisions ont dans le quotidien de leurs électeurs et de la population en générale.

Finalement, la Mission tient à remercier le Gouvernement d'Haïti pour l'invitation faite à l'OEA de venir observer les élections législatives et locales de janvier 2017 et pour avoir facilité le travail de ses observateurs. Elle souhaite aussi remercier les gouvernements du Canada, du Chili, des États-Unis, de la France, du Mexique du Pérou, des Philippines et de la Suisse pour leur contribution financière ayant rendu possible le déploiement de cette mission en Haïti, ainsi que le PNUD et la MINUSTAH pour leur soutien.